



Madame Le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs
nous sommes heureux de vous convier à assister à la

JOURNEE-FORMATION URBANISME le 23 avril 2010 à 8h30

Le Centre des Congrès (14 Boulevard Carnot)

Aix-en-Provence

I. Le projet urbain partenarial (PUP)

Comment le PUP s'intègre-t-il dans l'architecture des contributions d'urbanisme ?

Quels sont les avantages et les inconvénients du PUP par rapport aux autres modes de financement privés d'équipements publics ?
Comment le PUP est-il de nature à répondre aux préoccupations des collectivités publiques, à assurer un financement des équipements publics- d'une part, et des opérateurs privés, réaliser des opérations d'aménagement ou de construction, d'autre part ?
Quelles précautions les partenaires d'un PUP doivent-ils prendre afin de conclure une convention équitable pour les deux parties ?

II. L'accessibilité des opérations d'aménagement

Comment les règles d'accessibilité s'inscrivent dans une préoccupation globale de meilleure intégration et prise en compte des personnes handicapées dans notre société ?

Comment ces règles s'appliquent-elles aux projets d'aménagement ?

Comment ces règles sont-elles « sanctionnées », au stade des autorisations préalables et lorsque ces opérations sont achevées ?

Avec la participation de :

Monsieur Jean-Philippe Strebler

Juriste spécialisé en droit public (urbanisme et environnement), Jean-Philippe Strebler est un praticien de l'aménagement et de l'urbanisme. À partir de 1984, il a exercé ses fonctions au sein de la Direction Départementale de l'Équipement du Bas-Rhin et, après avoir été chargé des études prospectives à la ville de Haguenau (35 000 habitants - Bas-Rhin) entre 1991 et 1996, il a été directeur du développement urbain au sein de cette collectivité territoriale de 1997 à 2006. Il est, depuis 2005, directeur du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord. Il est maître de conférences associé à l'université de Strasbourg où il enseigne dans plusieurs mastères II de droit (immobilier et notarial, environnement, contrats publics...) et en 1^{ère} année de l'institut d'études politiques (institutions administratives) ; par ailleurs, il anime depuis plus de vingt ans des séminaires de formation professionnelle, notamment auprès de personnels territoriaux. Il est notamment l'auteur de « taxes et participations d'urbanisme - le financement de l'aménagement urbain », éd. EFE, juillet 2008.

Maître David-Faure Bonaccorsi

Maître David-Faure Bonaccorsi est avocat au sein du cabinet d'avocats LLC et Associés, et intervient en particulier dans les domaines du droit de l'urbanisme et de l'aménagement. Titulaire d'un DESS en droit des collectivités locales et d'une maîtrise en droit public, il a exercé les fonctions de juriste dans une commune de plus de 50 000 habitants et a été chargé d'enseignement par l'université du Sud Toulon-Var. Il participe notamment à la rédaction de la chronique « SOS Urbanisme » publiée chaque mois par La Lettre du cadre territorial. Il participe également aux travaux de l'ARUGEM, notamment dans le cadre des journées organisées par l'atelier sur le droit des lotissements.

Monsieur Emmanuel Wormser

Juriste en droit public (Urbanisme et Environnement), ingénieur agronome et diplômé de Sciences-Po, Emmanuel Wormser participe à l'activité de nombreux forums internet spécialisés dans les domaines juridiques qui sont les siens. Après avoir occupé diverses fonctions, alternant des missions d'expertise en gestion financière ou en ingénierie de production industrielle et des responsabilités de management et d'animation d'équipes parfois nombreuses, il vient de créer une auto-entreprise de conseil et de formation en urbanisme et en environnement. Il accompagne l'ARUGEM dans ses réflexions sur l'évolution et l'application du droit de l'aménagement.

Une synthèse de la journée sera effectuée dans le mois qui suit, et insérée dans le forum atelierge.fr **cliquez ici pour accéder au forum.**



BULLETIN DE PARTICIPATION

Incluant

« Petit déjeuner d'accueil et repas »

Journée organisée par

Les Ateliers d'Urbanisme et de Maitrise d'œuvre des Géomètres-Experts de la Région Méditerranéenne
 (ARUGEM, ARGEMO et la Chambre Régionale de Géomètres-Experts (CRGE PACA-CORSE))

Participation à la journée	110 euros
Géomètres-Experts , membres de l'ARUGEM/ de l'ARGEMO/ ou de l'UNGE	150 euros
Géomètres-Experts , non-membres de ces 3 organisations	200 euros
Collaborateurs Géomètres-Experts	200 euros
Stagiaires GE dûment inscrits au registre des Géomètres-Experts, stagiaire de l'ordre	40 euros



Vous trouverez ci-contre le plan d'accès du Centre Des Congres D'Aix En Provence
 Adresse : 14, Boulevard Carnot
 13100 AIX-EN-PROVENCE
 Tél. : 04 42 17 41 74
 Plus d'infos sur www.ateliersge.fr



✂

(Un Coupon valant reçu par inscription. Double à retourner à l'adresse suivante)

ARUGEM - Géomètres-Experts
40 Chemin du Pilon 06390 CONTES

Madame, Monsieur (Titre / Fonction)

Participera à la journée organisée par

Les Ateliers d'Urbanisme et de Maitrise d'œuvre de la Région Méditerranéenne (ARUGEM et ARGEMO) et la Chambre Régionale des Géomètres-Experts (CRGE PACA-CORSE)

J'adresse un chèque de : (Montant) à L'ordre de ARUGEM

Nota : La salle étant limitée à 400 personnes, Les inscriptions seront reçues par ordre d'arrivée
 Plus d'information sur le site-forum : www.ateliersge.fr cliquez ici